



Programme d'Apprentissage et Renforcement Linguistique pour l'Emploi



Cofinancé par
l'Union européenne



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil

Zesummé
LIEWEN

Programme d'Apprentissage et Renforcement Linguistique pour l'Emploi

- *Durée du projet : 01/02/2025 – 31/12/2027*

“

*Le projet PARLE - Programme d'Apprentissage et Renforcement Linguistique pour l'Emploi - vise **l'amélioration de l'employabilité et l'autonomisation** des ressortissants de pays tiers, bénéficiaires du REVIS par la **pratique professionnalisante du français appliqué à des métiers.***

”



Passer de bénéficiaires à contributeurs

Lorsque les conditions adéquates sont réunies



Illustration concrète

- *A1/A2 validé – mais difficulté à communiquer en situation réelle*
- *Développement de compétences de communication dans la vie quotidienne*
- *Accompagnement d'autres femmes pour surmonter les obstacles*



Les conditions d'apprentissage façonnent l'employabilité

- *Situations réelles*
- *Interactions*
- *Responsabilisation*



PARLE comme système d'apprentissage

- *Curriculum*
- *Formation des formateurs*
- *Environnement d'apprentissage*
- *Collaborations institutionnelles (MiFa, ONIS, ARIS, LISER)*

Alignés de manière intentionnelle



La mise en place des formations linguistiques PARLE

- *400 bénéficiaires du REVIS*
- *Formations intensives de 100 heures*
- *Secteurs professionnels pertinents*
- *Etude par ECR*



Deux logiques, des choix de politiques différents

Accès à l'emploi

- *Entrée dans le système*
- *Résultats à court terme*
- *Logique d'accès*

V **S**

Capacité de contribution

- *Participation au système*
- *Contribution à long terme*
- *Logique de développement*



Merci pour votre attention !



Ruhiyeh Thabet

E. info@efid.lu

T. 621 464 422

www.efid.lu



Cofinancé par
l'Union européenne



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil

Zesumme
LËWEN